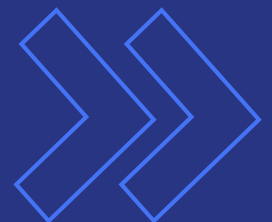


Sessions thématiques

Modules complémentaires 2026



Sommaire

Modules complémentaires 2026

FAMILLE ET PATRIMOINE

La SCI outil de transmission et d'avenir	p.3
Les liquidations de successions complexes Formation complète	p.4
Audit patrimonial Formation complète	p.5
Régimes matrimoniaux et successions dans un contexte international autour de cas pratiques	p.6

ENTREPRISE

Fiscalité des restructurations Formation annulée	p.7
Évolution significative du pacte Dutreil	p.8
Les clefs pour choisir entre cession de fonds et cession de titres	p.9
Pactes d'associés et pactes d'actionnaires : stratégie, rédaction et sécurisation	p.10

INGÉNIERIE NOTARIALE

Mandats de protection (matin) et pactes Dutreil : actualités (après-midi)	p.11
Régime social des dirigeants d'entreprise (matin) - Audit Formation reportée	p.12
Ingénierie notariale et régimes matrimoniaux	p.13

EUROPE ET INTERNATIONAL

Le couple en droit international privé autour de cas pratiques (union et désunion)	p.14
Le trust : enjeux civils et fiscaux Formation annulée	p.15
Actualités et problèmes récurrents en pratique notariale internationale	p.16
Conventions fiscales internationales : applications pratiques en successions et donations	p.17

AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement du 26 novembre 2025	p.18
Technique contractuelle droit de l'urbanisme et de l'environnement	p.19

PERSONNES PUBLIQUES

Fiscalité des contrats de droit public	p.20
Actualités personnes publiques Formation complète	p.21
Projets privés sur le domaine public et privé des personnes publiques	p.22

RURAL

Cession d'une exploitation à titre onéreux et à titre gratuit : aspects pratiques	p.23
Forêt privée : bien se repérer dans les broussailles de... Formation annulée	p.24
Fiscalité en matière agricole Formation complète	p.25
Les spécificités juridiques de l'entreprise viticole	p.26

La SCI outil de transmission et d'avenir



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier la bonne structure sociétaire à mettre en place selon les objectifs retenus
- Élaborer des stratégies de transmission opportunes et fiables
- Gérer l'organisation juridique et fiscale de la SCI

PROGRAMME

I. Comprendre les fondamentaux de la SCI familiale

- Définir la SCI familiale et ses caractéristiques spécifiques
- Connaître les avantages et inconvénients d'une SCI
- Déterminer les rouages d'une SCI et son fonctionnement
- Identifier les situations où la SCI familiale constitue un outil pertinent

II. Maîtriser les aspects juridiques

- Apprendre et connaître chaque avantage juridique d'une société civile immobilière
- Comprendre l'organisation des pouvoirs entre associés, gérants, usufruitiers et nus-proprétaires
- Maîtriser les réflexes à avoir lors de la rédaction des pactes statutaires liés à la détention du capital des sociétés civiles

III. Optimiser la transmission patrimoniale

- Organiser la transmission à titre gratuit dans le cadre d'une donation-partage
- Comprendre les mécanismes de démembrement de propriété (usufruit/nue-propriété)
- Identifier les stratégies de donation successive pour optimiser les avantages fiscaux
- Anticiper et éviter les conflits successoraux au sein de la famille

IV. Maîtriser les aspects fiscaux

- Maîtriser et connaître chaque avantage fiscal d'une société civile immobilière
- Maîtriser les déclarations comptables et fiscales
- Comprendre les différences entre l'imposition à l'IR et à l'IS

PÉDAGOGIE

William ALTIDE,

Maître de conférences associé à l'Université de Lille

- Identifier les dispositifs d'exonération et d'abattement applicables

V. Appliquer les stratégies adaptées

- Gérer différents cas d'application : résidence principale, résidence secondaire, immobilier locatif
- Adapter la stratégie selon les objectifs familiaux (conservation, transmission, optimisation)
- Éviter les risques d'abus de droit fiscal



DATE ET HORAIRES

Judi 4 et vendredi 5 juin 2026

(deux jours consécutifs)

Judi : 10h00 - 18h00 |

Vendredi : 9h00 - 17h00

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant des connaissances des règles de base applicables aux SCI.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 14 heures, 2 jours

Tarif : 830 € HT soit 996 € TTC (pour les 2 jours)

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Les liquidations de successions complexes



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de:

- Identifier les difficultés civiles en cas de liquidations complexes
- Acquérir les réflexes pour analyser le règlement successoral dans son ensemble
- Maîtriser les dernières actualités législatives et jurisprudentielles
- Informer les clients sur toutes ces conséquences et adapter son conseil à la situation globale

PÉDAGOGIE

Alex TANI,

Maître de conférences à l'Université de Lorraine

PROGRAMME

I. Liquidation et legs universel

II. Liquidation et faculté de cantonnement

III. Liquidation et clauses de rapport

IV. Liquidation et droits du conjoint survivant

V. Liquidation et avantage matrimonial

VI. Liquidation et legs en usufruit au partenaire ou au concubin

VII. Liquidation et donation-partage



DATE ET HORAIRES

Mercredi 18 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Audit patrimonial



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Structurer la phase de découverte
- Réaliser l'analyse patrimoniale globale
- Construire des préconisations opérationnelles
- Sécuriser la démarche par l'interprofessionnalité

PROGRAMME

I. Conduire l'audit patrimonial : cadrage, objectifs, collecte

- Cadrage de la mission et des attentes
- Check-list de recueil : situation familiale et civile, situation pro, patrimoine privé/pro, budget familial, risques et vulnérabilités
- Qualification des parties prenantes et des conseils déjà en place

II. Diagnostiquer : contenu / contenant, stocks / flux, pouvoirs

- Lecture "contenu" (patrimoine possédé)
- Lecture "contenant" (modes de détention)
- Mise en évidence des points forts / points faibles

III. Préconiser et mettre en œuvre : arbitrages, conventions, décisions

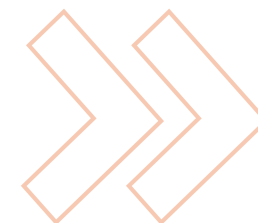
- Passer de l'analyse aux préconisations
- "Boîte à outils" des décisions (cadre de vie, niveau de vie, transmission, etc.)
- Plan d'actions (prioriser, séquencer, préparer la mise en œuvre)

PÉDAGOGIE

Natacha FAUCHIER,
Responsable scientifique AUREP

IV. Travailler en interprofessionnalité : sécuriser le dossier et la mise en œuvre

- Cartographie des acteurs et de leurs apports
- Bonnes pratiques



DATE ET HORAIRES

Judi 19 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Régimes matrimoniaux et successions dans un contexte international autour de cas pratiques

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser le contexte international pour pouvoir apporter aux clients de l'étude une aide juridique et technique dans leurs choix patrimoniaux
- Identifier les éléments d'extranéité pertinents
- Acquérir des réflexes sur les textes applicables
- Mettre en œuvre les notions apprises en fonction des pays concernés
- Régler des successions internationales ouvertes et envisager des planifications successorales

PÉDAGOGIE

Marjorie DEVISME,

Directrice du Centre notarial de droit européen,
Docteur en Droit

PROGRAMME

I. Les régimes matrimoniaux dans un contexte international

- La détermination du régime matrimonial à défaut de contrat de mariage *Cas pratique franco-japonais*
- L'intérêt d'établir un contrat de mariage dans un contexte international
- Le changement volontaire de loi applicable et de régime matrimonial *Cas pratique franco-ivoirien*
- La mutabilité automatique *Cas pratique sur les trois hypothèses*

- L'option prise pour un régime matrimonial dans l'acte de célébration du mariage *Cas pratique franco-italien*

II. Les successions internationales

- La détermination de la résidence habituelle *Cas pratique franco-portugais*
- Le mécanisme du renvoi selon le Règlement « successions »
- L'intervention de l'ordre public international français *Cas pratique franco-marocain*

- Comment procéder à la désignation de loi ? Quelles sont les limites à cette désignation ? *Cas pratique franco-suisse*
- Le nouvel article 913-3 du Code civil français *Cas pratique franco-canadien*
- Quels sont les outils de transmission à conseiller ? *Cas pratiques franco-italien et franco-allemand*

DATE ET HORAIRES

Vendredi 20 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant des connaissances en droit patrimonial de la famille.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

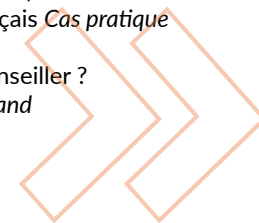
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.



Fiscalité des restructurations



Formation annulée

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de:

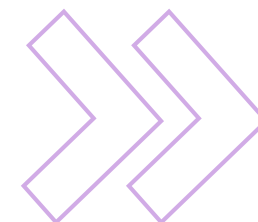
- Élaborer un calendrier structuré des opérations de restructurations
- Identifier et anticiper les principaux risques fiscaux des opérations de restructurations

PÉDAGOGIE

Sabrina LE NORMAND,
Professeur de droit privé et de sciences criminelles –
Université de Caen Normandie

PROGRAMME

- I. Préalable : établir un calendrier des restructurations
- II. Conséquences fiscales des opérations de fusion
- III. Conséquences fiscales des apports partiels d'actifs et des opérations de LBO
- IV. Restructurations et risque d'abus de droit



DATE ET HORAIRES

Jedi 4 juin 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Évolution significative du pacte Dutreil



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Intégrer à leur pratique notariale les évolutions issues de la réforme du régime d'exonération introduite par la loi de finances pour 2026
- Apprécier les activités éligibles
- Rédiger un engagement collectif de conservation
- Gérer une transmission d'entreprise démembrée
- Distinguer les sociétés holdings animatrices des holdings passives
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de Family Buy Out (FBO)
- Apprécier les conséquences d'une remise en cause du régime de faveur et assurer la gestion des délais de prescription fiscale

PÉDAGOGIE

François FRULEUX,

Docteur en Droit privé, Diplômé Supérieur du Notariat, Maître de conférences associé à l'Université Paris Dauphine, Consultant auprès du Cridon Nord-Est

PROGRAMME

I. Les modifications apportées par la loi de finances pour 2026 : principes, mise en œuvre, nouveaux points de vigilance

II. Les activités éligibles

III. Application de l'exonération aux transmissions démembrées

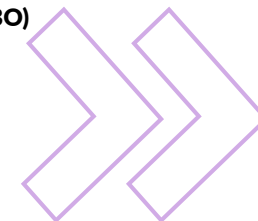
IV. Holdings animatrices et passives

V. Les cas de remise en cause de l'exonération partielle, la gestion des prescriptions fiscales

VI. L'engagement collectif de conservation réputé acquis

VII. L'engagement collectif de conservation post-mortem

VIII. Mise en œuvre du Family Buy Out (FBO)



DATE ET HORAIRES

Mercredi 10 juin 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Les clefs pour choisir entre cession de fonds et cession de titres



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les étapes de la cession de fonds de commerce
- Maîtriser les étapes de la cession de titres (parts sociales et actions)
- Identifier les principaux points de vigilance sur le plan patrimonial, rédactionnel et fiscal
- Intégrer les apports des jurisprudences récentes en matière de cession de titres sociaux dans les rédactions d'actes

PÉDAGOGIE

Sandrine TISSEYRE,
Professeur agrégée de droit privé

PROGRAMME

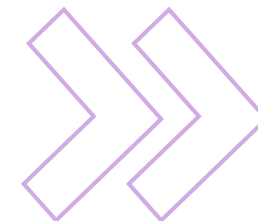
I. La cession de fonds de commerce

- Étapes de réalisation (vérifications préalables, consentement, clauses, opposabilité)
- Points de vigilance

II. La cession de titres sociaux :

- Étapes de réalisation (étapes préalables, consentement, clauses, opposabilité)
- Points de vigilance

III. La garantie de passif



DATE ET HORAIRES

Judi 19 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

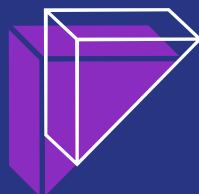
Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Pactes d'associés et pactes d'actionnaires : stratégie, rédaction et sécurisation



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Apprécier l'intérêt et les limites des pactes d'associés pour conseiller les clients
- Consolider l'expertise quant aux principales clauses usuelles des pactes d'associés
- Renforcer l'expertise en matière de clauses « ciblées »
- Élaborer et adapter des « modèles » de clauses pour optimiser la rédaction des actes

PÉDAGOGIE

Sandrine TISSEYRE,
Professeur agrégée de droit privé

PROGRAMME

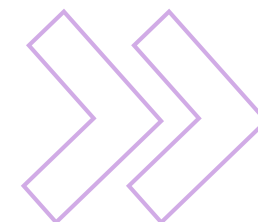
I. Pactes d'associés et clauses statutaires : atouts et limites

II. Les clauses usuelles des pactes d'associés : structurer la relation entre associés

- Gestion de la durée
- Confidentialité
- Circulation des obligations

III. Les clauses ciblées des pactes d'associés : organiser le pouvoir et anticiper la sortie

- Les clauses relatives à la gestion (non-concurrence, vote, plafonnement de participation, vulnérabilité du dirigeant, etc.)
- Les clauses relatives aux associés (clauses de sortie, garantie de dividendes, etc.)



DATE ET HORAIRES

Vendredi 20 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Mandats de protection (matin) et pactes Dutreil : actualités (après-midi)

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

MANDATS DE PROTECTION FUTURE ET À EFFET POSTHUME :

- Apprécier la pertinence de recourir à un mandat de protection future ou d'un mandat à effet posthume
- Structurer dans la rédaction des mandats : les clauses de désignation et de définition des pouvoirs du mandataire
- Comprendre les spécificités des mandats pour l'entrepreneur / associé dirigeant

DUTREIL :

- Intégrer à leur pratique notariale les évolutions issues de la réforme du régime d'exonération introduite par la loi de finances pour 2026
- Gérer une transmission d'entreprise démembrée
- Distinguer les sociétés holdings animatrices des holdings passives
- Mettre en œuvre une stratégie de Family Buy Out (FBO)

PROGRAMME

Matin - Mandats de protection future et à effet posthume

I. Le mandat de protection future :

- Rappels législatifs
- Analyse de l'opportunité du recours au mandat : articulation avec les procurations, le régime matrimonial et les mesures judiciaires de protection
- Choix et désignation du mandataire
- Détermination et organisation des pouvoirs du mandataire
- Modalités d'exécution du mandat : mise en œuvre, rémunération et dispositifs de contrôle

II. Le mandat à effet posthume

- Rappels législatifs
- Conditions de mise en œuvre
- Les limites de la mission du mandataire : étendue des pouvoirs et durée du mandat

III. Les mandats et la société

- Articulation des mandats avec la vie sociale
- Enjeux spécifiques pour le dirigeant ou l'associé

PÉDAGOGIE

Sandrine LAMERAND,

Notaire à Lyon (69), experte en droit patrimonial de la famille

Sabrina LE NORMAND,

Professeur de droit privé et de sciences criminelles -
Université de Caen Normandie

Après-midi - Actualités Pacte Dutreil

I. Les modifications apportées par la loi de finances pour 2026 : principes, mise en œuvre, nouveaux points de vigilance

II. Application de l'exonération aux transmissions démembrées

III. Holdings animatrices et passives

IV. Mise en œuvre du Family Buy Out (FBO)

DATE ET HORAIRES

Mercredi 1^{er} juillet 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Visioconférence

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

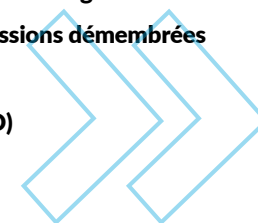
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.



Régime social des dirigeants d'entreprise (matin) Audit (après-midi)

Formation reportée



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Évaluer un système de rémunération : revenu immédiat et revenu indirect
- Comparer les statuts de salarié et non-salarié
- Optimiser l'articulation entre rémunération et distribution de dividendes
- Identifier les avantages liés au régime social applicable aux dividendes et comprendre dans quels cas il s'avère favorable
- Apprécier les risques issus de la jurisprudence récente
- Disposer d'une grille de structuration du dirigeant propriétaire : rémunération du mandat social, rémunération des fonctions techniques, dividendes, avec ou sans interposition d'une SPFFPL

PÉDAGOGIE

Pierre-Yves LAGARDE,

Consultant spécialisé dans la protection sociale et la rémunération des dirigeants d'entreprise

PROGRAMME

I. Matin

- Analyse d'un système de rémunération
- Choix du statut social

II. Après-midi

- Combinaisons optimales entre rémunération/dividendes selon le niveau de revenu
- Maîtrise des risques juridiques et sociaux
- Cas pratique de synthèse : focus sur le statut de notaire associé



DATE ET HORAIRES

-

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Ingénierie notariale et régimes matrimoniaux



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Faire une approche comparative et pratique des régimes conventionnels
- Accompagner ses clients tant au moment du choix initial qu'en cas de changement
- Maîtriser les aspects civils et fiscaux de la procédure de changement de régime
- Identifier et traiter liquidativement des avantages matrimoniaux
- Développer une ingénierie matrimoniale pour élaborer de nouvelles stratégies patrimoniales

PÉDAGOGIE

Alex TANI,

Maître de conférences à l'Université de Lorraine

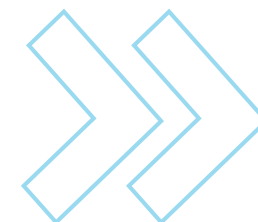
PROGRAMME

I. Conseiller un régime matrimonial adapté

- Les intérêts des différents régimes
- Les aménagements des différents régimes

II. Modifier un régime matrimonial inadapté

- La procédure du changement de régime matrimonial
- Les incidences de l'adoption d'avantages matrimoniaux



DATE ET HORAIRES

Jeudi 19 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Le couple en droit international privé autour de cas pratiques (union et désunion)



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les règles applicables aux unions célébrées à l'étranger (conditions de forme et de fond, reconnaissance)
- Comprendre les enjeux et l'utilité du contrat de mariage
- Maîtriser les règles concernant les partenariats contractés à l'étranger
- Connaître les règles applicables à la désunion (divorce et rupture de partenariat) dans un contexte international

PÉDAGOGIE

Marjorie DEVISME,
Directrice du Centre notarial de droit européen,
Docteur en Droit

PROGRAMME

I. Le mariage célébré à l'étranger (conditions de forme et de fond)

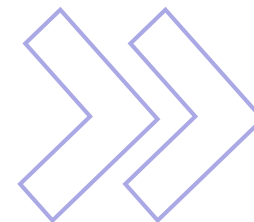
II. La nécessité d'établir un contrat de mariage dans un contexte international

III. Les partenariats en droit international privé

IV. Le divorce

V. Les effets patrimoniaux du divorce

VI. La dissolution du partenariat



DATE ET HORAIRES

Jedi 11 juin 2026
09h00-17h00

LIEU

Visioconférence

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant des connaissances en droit international privé

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Le trust : enjeux civils et fiscaux



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Consolider leurs connaissances en droit anglo-saxon (common law)
- Maîtriser les enjeux civils et fiscaux des situations transfrontalières franco-britanniques
- Sécuriser leur pratique professionnelle face à des dossiers impliquant le Royaume-Uni
- Appréhender avec rigueur les trusts et leur traitement en droit et en fiscalité française

PROGRAMME

I. Introduction au système juridique britannique (Angleterre & Pays de Galles)

- Principes fondamentaux de la common law
- Différences structurelles entre common law et droit civil
- Sources du droit et raisonnement juridique en droit anglais

II. Domicile et résidence en contexte franco-britannique

- Notions de domicile et de résidence en droit anglais
- Mise en perspective avec les concepts retenus en droit français
- Conséquences civiles et fiscales des qualifications retenues

III. Trusts : principes généraux

- Définition et typologie des trusts
- Mécanisme juridique du trust
- Parties prenantes : settlor, trustee, beneficiary
- Cadre juridique applicable

IV. Fiscalité des trusts au Royaume-Uni

- Principes généraux de la fiscalité britannique
- Enregistrement - Inheritance Tax (IHT)
- Plus-value - Capital Gains Tax (CGT)
- Impôt sur le revenu (Income Tax)
- Obligations déclaratives

V. Fiscalité des trusts en France

- Principes généraux
- Enregistrement
- Plus-value
- Impôt sur le revenu
- Obligations déclaratives

Formation annulée

PEDAGOGIE

Patrick DELAS,

Solicitor (England & Wales) et Avocat au Barreau de Paris

Nathalie THEVENET,

Notaire à Annecy (74)

VI. Conventions fiscales et prévention de la double imposition

- Principes généraux des conventions de double imposition
- Application de la convention fiscale franco-britannique du 21 juin 1963

VII. Trust et usufruit : cas pratiques et difficultés récurrentes

- Donation avec réserve d'usufruit consentie par un résident britannique
- Usufruit du conjoint survivant d'un résident britannique



DATE ET HORAIRES

Vendredi 12 juin 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs confrontés à des situations internationales, en particulier franco-britanniques

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Actualités et problèmes récurrents en pratique notariale internationale

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les dernières jurisprudences relatives à la pratique notariale internationale
- Actualiser leurs connaissances en matière de successions internationales
- Actualiser leurs connaissances en matière de régimes matrimoniaux
- Appréhender les enjeux actuels en matière immobilière (prêts, lutte contre le blanchiment des capitaux, etc.)

PÉDAGOGIE

Marjorie DEVISME,
Directrice du Centre notarial de droit européen,
Docteur en Droit
et **Cyril NOURISSAT**,
Professeur agrégé des facultés de droit

PROGRAMME

I. Les régimes matrimoniaux

- Actualités et problématiques récurrentes

II. Les successions internationales

- Actualités et problématiques récurrentes

III. Les investissements immobiliers

- Actualités et problématiques récurrentes

DATE ET HORAIRES

Jeudi 19 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant des connaissances en droit international privé

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.

TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Conventions fiscales internationales : applications pratiques en successions et donations



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Appréhender la fiscalité des successions et donations internationales
- Appliquer les conventions fiscales internationales
- Calculer les droits de succession et de donation dans un contexte international
- Pratiquer l'imputation des impôts pays à l'étranger à raison des mêmes biens
- Calculer le taux effectif lorsqu'il est applicable
- Lire et appliquer les conventions internationales OCDE

PÉDAGOGIE

Nathalie THEVENET,
Notaire à Annecy (74)
et **Richard CRONE**,
Notaire honoraire, expert en droit international privé

PROGRAMME

I. Le contexte de la fiscalité des successions

- Diversité des législations
 - Présentation de la fiscalité française
 - Règles de territorialité de l'impôt
 - Abattements et exonérations
 - Délais déclaratifs
 - Conventions internationales : typologie

II. Les critères d'imposition en l'absence de convention internationale

- Article 750 ter du CGI
 - Défunt domicilié en France (article 750 ter, 1^{er} CGI)

- Défunt domicilié à l'étranger (article 750 ter, 2^o CGI)
- Défunt domicilié à l'étranger avec héritier(s) résidant en France (*au moins six ans au cours des dix dernières années* article 750 ter, 3^o CGI)
- Notion de domicile fiscal
- Notion de biens imposables
- Les situations de double imposition : principaux mécanismes de neutralisation (imputation, taux effectif, taxation distributive) et non-application du 750 ter, 3^o en l'absence de renouvellement de la convention fiscale depuis le 1^{er} janvier 1999

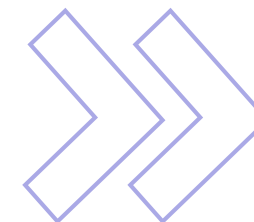
III. Cas pratiques et échanges avec les participants

IV. Examen d'une succession internationale

Grand cas pratique

V. Comparaison de la taxation d'une succession internationale

Avant et après le 17 août 2015



DATE ET HORAIRES

Vendredi 20 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant des connaissances en droit fiscal interne et en droit international privé

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement du 26 novembre 2025



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les principales évolutions de la pratique notariale issues de la loi de simplification du droit de l'urbanisme
- Maîtriser les principales dérogations aux règles des plans locaux d'urbanisme ayant été établies dans le Code de l'urbanisme

PÉDAGOGIE

Vincent LE GRAND,
Universitaire et consultant en droit de l'urbanisme
(Cabinet VLG CONSEIL)

PROGRAMME

I. Actualité du contentieux de l'urbanisme

- Régime du recours gracieux
- Présomption d'urgence en cas de référé contre un refus d'autorisation
- Encadrement temporel de la substitution de motifs

II. Actualité des autorisations d'urbanisme et du lotissement

- Régime de l'instruction de la demande de permis de construire modificatif
- Evolution des documents du lotissement
- Permis d'aménager multi-sites

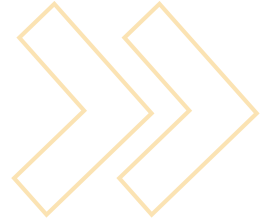
- Interdiction des refus de surélévation et transformation de constructions non conformes
- Présentation des dérogations créées par la loi Huwart

III. Régime de poursuite des auteurs de travaux irréguliers

- Nouveau régime de la mise en demeure sous astreinte
- Nouvelle amende à l'encontre des auteurs de travaux irréguliers

IV. Actualité des documents d'urbanisme

- Procédures d'évolution des SCoT et des PLU
- Densité minimale de construction dans les PLU
- OAP de renouvellement urbain
- Opérations de transformation urbaine



HORAIRES

jeudi 19 et vendredi 20 mars 2026
(deux sessions)
09h30 - 17h30

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.

TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC



MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Technique contractuelle droit de l'urbanisme et de l'environnement

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- En droit de l'environnement : appréhender pleinement la convention de tiers substitué
- En droit de l'urbanisme : comprendre et maîtriser les différents contrats susceptibles d'être mis en œuvre avec l'autorité administrative ou entre co-pétitionnaires

PÉDAGOGIE

Elise CARPENTIER,

Professeur agrégée de droit public

Olivier HERRNBERGER,

Notaire, président de l'institut d'études juridiques du Conseil supérieur du notariat

Arnaud SOUCHON,

Avocat spécialisé en droit de l'environnement

PROGRAMME

Judi : Environnement – La procédure de tiers substitué

- Cadre légal
- Relations avec l'autorité administrative
- Relations contractuelles entre le substituant et le substitué
- Lien avec le contrat assurant la maîtrise foncière
- Méthodologie de construction de la convention
- Points de vigilance

Vendredi : Urbanisme

I. Les contrats prévus par le code dans la relation avec une autorité

(PUP L 332-11-3, convention de remise des voiries R 431-24, convention de transfert R 442-8, convention L 311-4 avec l'aménageur de la ZAC)

- Cadre légal
- Points de vigilance

II. Le contrat né de la pratique dans la relation entre les titulaires d'une autorisation

- Cadre légal, limites et risques
- Méthodologie de construction
- Points de vigilance

DATE ET HORAIRES

Judi 4 et vendredi 5 juin 2026

(deux jours consécutifs)

Judi : 10h00 - 18h00 |

Vendredi : 9h00 - 17h00

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant de bonnes connaissances générales en droit de l'urbanisme et en droit des obligations

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 14 heures, 2 jours

Tarif : 830 € HT soit 996 € TTC (pour les 2 jours)

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Fiscalité des contrats de droit public



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Appréhender la fiscalité applicable aux opérations de vente, d'acquisition ou de location d'immeubles impliquant une personne publique ou para publique
- Analyser et sécuriser la fiscalité applicable à des montages contractuels, y compris complexes
- Identifier et d'anticiper les principaux points de vigilance en matière de fiscalité des contrats publics

PÉDAGOGIE

Caroline CHAMARD-HEIM,
Professeur des universités, agrégée de droit public

PROGRAMME

I. Fiscalité applicable à la vente ou à l'acquisition d'immeuble par une personne publique et/ou d'un organisme d'HLM (ou une SEM)

III. Focus sur la fiscalité applicable à certaines opérations particulières en présence d'une personne publique et/ou d'un organisme d'HLM (ou une SEM)

II. Fiscalité de la location et de l'occupation de biens publics

IV. Particularités de certaines taxes en raison de la qualité du redevable : personne publique ou organisme d'HLM (ou SEM)



DATE ET HORAIRES

Jeudi 11 et vendredi 12 juin 2026
(deux jours consécutifs)
Jeudi : 10h00 - 18h00 |
Vendredi : 9h00 - 17h00

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant de bonnes connaissances générales en droit des personnes publiques et en fiscalité

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 14 heures, 2 jours
Tarif : 830 € HT soit 996 € TTC (pour les 2 jours)

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Actualités personnes publiques



Formation complète

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les nouveautés de l'année écoulée tant en jurisprudence que pour les textes légaux et réglementaires en droit public des biens et en droit de l'urbanisme.

PÉDAGOGIE

Philippe DUPUIS,
Consultant au CRIDON Nord-Est

PROGRAMME

Formation d'actualité, dont le programme varie chaque année. L'organisation sera la suivante :

- I. Actualités du droit de l'urbanisme
- II. Actualités du droit des propriétés publiques
- III. Actualités du droit public notarial



DATE ET HORAIRES

Judi 19 novembre 2026
9h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant des connaissances en droit des personnes publiques

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Projets privés sur le domaine public et privé des personnes publiques



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier et apprécier les spécificités du droit de la propriété publique
- Déterminer si un bien immobilier d'une personne publique appartient au domaine public
- Connaître les instruments juridiques permettant l'occupation privative du domaine public
- Maîtriser les procédures de publicité et de mise en concurrence (et leurs exemptions) pour l'attribution d'un titre juridique d'occupation privative du domaine public
- Identifier si la vente ou la location d'un bien du domaine privé d'une personne publique nécessite un acte administratif de déclassement préalable et l'organisation d'une procédure de publicité

PÉDAGOGIE

Philippe TERNEYRE,
Professeur émérite de droit public



PROGRAMME

I. Quelles clauses pour la vente d'un bien immobilier privé à une personne publique ?

- Les clauses illicites
- Les conditions d'entrée d'un bien dans le domaine public d'une personne publique
- L'incompatibilité entre droit de la copropriété et droit du domaine public

II. Les affaires jugées le 2 décembre 2022 par le Conseil d'Etat

Arrêts étudiés :

- « Société Paris Tennis » (n° 455033)
- « Hôtel du Palais » à Biarritz (n° 460100)

Réponses ministérielles postérieures

- L'occupation du domaine public
 - Les divers titres d'occupation (BEA, droits réels, ...)
 - Les biens de retour
 - L'éventuelle résiliation pour motif d'intérêt général

- L'occupation du domaine privé
 - Les différents contrats
 - Les conséquences sur les contrats en cours de l'entrée du bien dans le domaine public

III. La vente d'une propriété publique par une personne publique à une personne privée

- Déclassement
- Vente avec charges / assimilation éventuelle à un contrat de la commande publique

DATE ET HORAIRES

Vendredi 20 novembre 2026
9h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant de bonnes connaissances des fondamentaux du droit la domanialité publique et privée

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Cession d'une exploitation à titre onéreux et à titre gratuit : aspects pratiques

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les principales problématiques qui entourent la transmission d'une exploitation agricole
- Connaître les règles qui permettent d'y apporter des solutions
- Avoir connaissance des principaux régimes fiscaux de faveur applicables en cas de transmission d'une exploitation agricole

PROGRAMME

I. Cession d'une exploitation à titre onéreux

Cas pratique 1 : cession d'un centre équestre exploité à titre individuel

- Cession de terres
 - Contraintes liées à un cahier des charges SAFER ou à un engagement d'exploitation personnel
- Problématique des baux
 - Principe d'incessibilité
 - Bail cessible hors cadre familial

c. Cession de bâtiments

- Cas particulier des constructions sur sol d'autrui

d. Cession d'un fonds agricole ou cession d'éléments isolés concourant à une activité agricole

e. Fiscalité

- Droits d'enregistrement
- Plus-values (cas de l'option pour le maintien des terres dans le patrimoine privé, biens migrants...)
- TVA

PÉDAGOGIE

Benjamin TRAVELY,

Notaire à Marcigny (71), Responsable pédagogique du label Notaire Conseil du Monde Rural

Sandrine BESSON,

Juriste-consultante Cridon Lyon, responsable du service Droit rural

II. Cession d'une exploitation à titre gratuit

Cas pratique 2 : donation d'une exploitation viticole exploitée dans le cadre d'une SCEA

- Transmission entre vifs
 - Problème des évaluations
 - Fiscalité des baux ruraux à long terme et DMTG
 - Constitution d'un GFA familial
 - Cession des baux

Cas pratique 3 : décès de l'exploitant individuel

- Transmission à cause de mort
 - Attribution préférentielle
 - Continuation du bail

DATE ET HORAIRES

Judi 11 juin 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant de bonnes connaissances en droit rural

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.



Forêt privée : bien se repérer dans les broussailles de la législation forestière

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les droits de préemption et/ou de préférence lors d'une cession de parcelles boisées
- Sécuriser les transmissions de propriétés forestières
- Comprendre les dispositifs fiscaux spécifiques à la forêt
- Conseiller efficacement les clients sur les choix patrimoniaux liés à la forêt

PROGRAMME

I. Fiscalité et stratégie patrimoniale de la forêt

- Fiscalité de la détention adaptée au rythme de croissance de la forêt
- Exonérations partielles des mutations à titre gratuit

II. Déjouer les chausse-trappes de la propriété forestière pour des actes durables

- Détention directe ou indirecte
- Droits de préférence et de préemption
- Débroussaillage, engrillagement et chasses : points de vigilance

Formation annulée

PÉDAGOGIE

Christophe GOURGUES,
Notaire à Saint Pierre du Mont (40)
Arnaud TARAN,
Notaire à Auch (32)

DATE ET HORAIRES

Vendredi 19 juin 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant de bonnes connaissances en droit rural

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.



Fiscalité en matière agricole



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de:

- Avoir une vision globale des modalités d'imposition des revenus d'activité réalisés par l'exploitant agricole exerçant à titre individuel ou dans un cadre sociétaire
- Identifier les particularités agricoles en matière de plus-values
- Connaître les principaux dispositifs spécifiques aux biens agricoles et ruraux en matière de droits d'enregistrement

PROGRAMME

I. L'imposition des revenus d'activité d'un exploitant agricole

- Le régime fiscal de l'exploitant agricole individuel
 - Les bénéficiaires agricoles : régime réel et micro-BA
 - Imposition des activités commerciales et non commerciales accessoires (CGI, art. 75) – Diversification des activités
- Le régime fiscal des sociétés à activité agricole
 - IR ou IS
 - Risque de basculement à l'impôt sur les sociétés des sociétés civiles (CGI, art. 206)

II. L'imposition des plus-values en matière agricole

- Régime d'imposition des plus-values
 - Cas de l'option pour le maintien des terres dans le patrimoine privé
 - Cas des biens migrants
- Plus-values professionnelles et activité agricole
 - Régimes d'exonération des plus-values professionnelles appliqués aux activités agricoles
 - Focus sur l'art. 151 septies du CGI et les sociétés agricoles: plus-values sociales, plus-values sur parts de sociétés agricoles
- Plus-values immobilières des particuliers et prise en compte de l'indemnité pour amélioration versée au preneur sortant

Formation complète

PÉDAGOGIE

Sandrine BESSON,

Juriste consultante et animatrice de formation CRIDON Lyon

III. La taxation aux droits d'enregistrement en matière agricole

- Droits de mutation à titre onéreux
 - Droits d'enregistrement et opérations faisant intervenir la SAFER
 - Droits d'enregistrement et acquisition par le preneur en place
 - Droits d'enregistrement et acquisition par un jeune agriculteur
 - Cession de parts de sociétés agricoles (CGI, art. 730 bis)
 - Apport à des sociétés agricoles de biens immobiliers grevés d'un passif
- Droits de mutation à titre gratuit
 - Transmission de biens ruraux loués par bail à long terme ou de parts de GFA (CGI, art. 793)
 - Régime « Dutreil » et agriculture, quelques difficultés d'application

DATE ET HORAIRES

Judi 19 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.

Les spécificités juridiques de l'entreprise viticole



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier et analyser les principaux enjeux juridiques liés à l'activité viticole
- Accompagner et conseiller efficacement les viticulteurs à chaque étape de la vie de leur exploitation, de sa création jusqu'à sa transmission ou cession

PÉDAGOGIE

Elisabeth SEYNHAEVE,
Notaire à Saint-Emilion (33)
Emeric LEHANNEUR,
Notaire à Beaune (21)

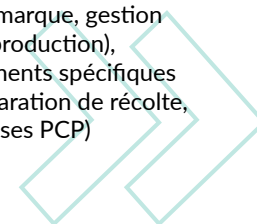
PROGRAMME

Analyse des spécificités juridiques applicables à l'activité viticole :

- Les particularités du statut du fermage en viticulture : modalités de fixation du fermage, métayages dérogatoires et diversité des arrêtés préfectoraux
- Le régime des autorisations de plantation

- La répartition des charges liées aux travaux ainsi qu'au financement des plantations, replantations, complantations
- Le devenir des parts de cave coopérative en cas de décès d'un associé-coopérateur ou lors de la cession d'une exploitation assortie d'un engagement coopératif

- Le traitement juridique des spécificités viticoles dans le cadre d'une vente ou d'une cession de parts : marque, gestion des stocks (contrôle et traçabilité de la production), avances aux cultures, analyse des documents spécifiques et des diagnostics particuliers (CVI, déclaration de récolte, cahier des charges, contrôle ODG, analyses PCP)



DATE ET HORAIRES

Vendredi 20 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.



CONSEIL SUPÉRIEUR
DU NOTARIAT

60 Boulevard de La Tour-Maubourg
75007 Paris

Département Formation
formation@csn.notaires.fr